

effets de nos politiques sur les pays en développement. Nous continuerons à déployer tous nos efforts pour accroître l'aide publique au développement et en améliorer la qualité, conformément aux engagements que nous avons pris. Nous l'orienterons davantage vers les pays les plus pauvres. La pauvreté, la politique démographique, l'éducation, la santé, le rôle des femmes et le bien-être des enfants méritent une attention particulière. Nous soutiendrons plus particulièrement les pays qui font des efforts crédibles pour s'aider eux-mêmes. Nous invitons les pays en développement les plus prospères à contribuer à l'aide internationale.

19. Nous soulignons l'importance pour les pays en voie de développement du commerce, des investissements étrangers directs et d'un secteur privé dynamique. Une assistance technique devrait être apportée aux pays en développement pauvres afin de diversifier leurs exportations, notamment en produits manufacturés.

20. Les négociations sur une reconstitution substantielle des fonds de l'AID devraient être conclues avant la fin de 1992. Le FMI devrait continuer à fournir des financements concessionnels pour soutenir les programmes de réforme des pays les plus pauvres. Nous demandons qu'une décision soit rapidement prise par le FMI en ce qui concerne la prolongation pour un an de la Facilité d'ajustement structurel renforcée et le plein examen d'options pour la période suivante, y compris un renouvellement de la Facilité.

21. Nous sommes profondément inquiets devant la sécheresse sans précédent que subit l'Afrique australe. Les deux tiers des objectifs d'aide fixés par « l'Appel en faveur des victimes de la sécheresse » ont été atteints. Mais beaucoup reste à faire. Nous demandons à tous les pays de participer à cette aide.

22. Nous saluons les progrès réalisés par de nombreux pays en développement pour régler leurs problèmes d'endettement et retrouver leur solvabilité. Les initiatives des précédents Sommets y ont contribué. Cependant, de nombreux pays en développement se trouvent encore dans une situation difficile.

23. Nous confirmons la pertinence de la stratégie internationale de la dette. Nous accueillons avec satisfaction le renforcement de l'allègement de la

dette accordé aux pays les plus pauvres par le Club de Paris. Nous notons que le Club de Paris a accepté d'étudier une réduction globale du stock de la dette, sous certaines conditions, après une période de trois ou quatre ans, pour les pays les plus pauvres prêts à faire des efforts d'ajustement. Nous l'encourageons à reconnaître, au cas par cas, la situation particulière de certains pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Nous accordons une grande importance à l'utilisation accrue des conversions volontaires de dette, y compris les conversions de dette pour la protection de l'environnement.

Europe centrale et orientale

24. Nous saluons les progrès accomplis par les démocraties d'Europe centrale et orientale (PECO), ainsi que par les États baltes, sur la voie des réformes politiques et économiques et de leur intégration dans l'économie mondiale. La réforme doit être poursuivie énergiquement. De grands efforts, et même des sacrifices, sont encore nécessaires de la part de leurs populations. Notre soutien constant leur est acquis.

25. Nous accueillons avec satisfaction l'assistance multilatérale et bilatérale importante qui soutient les réformes dans les PECO. Les financements apportés par la BERD jouent un rôle utile. Depuis 1989, le total de l'aide et des crédits fournis par le Groupe des 24 et les institutions internationales, sous forme de dons, de prêts et de crédits garantis, s'élève à 52 milliards \$. Nous demandons au Groupe des 24 de poursuivre son activité de coordination et de l'adapter aux besoins de chacun des pays en cours de réforme. Nous réaffirmons notre volonté de contribuer de manière équitable.

26. Nous sommes favorables à l'idée de travailler avec la Pologne pour réaffecter, sur la base des arrangements existants, les fonds provenant du Fonds de stabilisation de la monnaie, après accord sur un programme du FMI. Ces fonds seront destinés à de nouvelles fins, à l'appui des efforts de la Pologne pour une réforme vers l'économie de marché, en renforçant en particulier la compétitivité des entreprises.

27. Les pays industrialisés ont accordé des avantages commerciaux substantiels aux PECO afin d'assurer le succès de leurs réformes économiques. Mais tous les pays devraient poursuivre